

DATE DE CONVOCATION :
22 mai 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 19
Pouvoirs : 8
Votants : 19

VOTE :
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°
2026/040

OBJET : Acquisition sur la
commune de WEYERSHEIM

Code service : AG529AA

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

01 JUIL. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 3 juin 2026

Le 3 juin deux mille vingt-six à 09h00, le conseil d'administration de l'Établissement Public Foncier d'Alsace s'est réuni à l'Espace Vauban à Strasbourg, 3 rue Gustave Adolphe Hirn, et en visioconférence, sur convocation de la Présidente, Madame Marie-Paule LEHMANN, par courriel, en date du 22 mai 2026.

Présents : Mmes LEHMANN Marie-Paule, LOTZ Suzanne, MM. BELTZUNG Maxime, BRENDER Claude, DISCHINGER Pierre, FISCHER Bernard, GAST René, GIRARDIN Philippe, HOELT René, ISEL Roger, MACIEJEWSKI Patrick, METZ Jean-Marc, MICHEL Patrick, NETZER Jean-Lucien, ROUX Olivier, SCHAAL Stéphane, SCHAEFFER Serge, SCHALLER Claude, WALTER Hubert.

Excusés ayant donné pouvoir : Mmes HESTIN Noellie, MILLION Lara, MM HAMMALI Jérôme, LOM Michel, LUTZ Claude, NEUMANN Rémy, STUTZMANN Gérard, TOUCAS Jean-Pierre.

Excusés : Mmes BROLLY Suzanne, KREMER Eliane, LUTZ Michèle, WOLFHUGEL Christiane, MM JEHL François, NICOLAS Thierry, NORTH Alain, SCHEER Marc.

Assistaient également : Mmes DEMIRTOK Aylin, GALTIER Etienne, HERTRICH Sabrina, LE MOING Cécile, SURIEUX Romane, MM. CZAJKOWSKI Jonathan, DERSÉ Fabien, GAUGLER Benoît, GROJEAN Quentin, GUICHARD Baptiste, LADOUCE Maximilien, MULLER Florian, OLIGER Killian.

EXPOSE DES MOTIFS

La Ville de Weyersheim a sollicité l'EPF d'Alsace pour acheter et porter les terrains situés le long de l'avenue des Celtes à WEYERSHEIM (67) correspondant aux 16 parcelles cadastrées section 87 numéros 512 à 527, d'une surface totale de 197,86 ares. La commune, déjà propriétaire des parcelles cadastrées section 87 numéros 501 à 511, souhaite privilégier la création d'un lotissement communal, dénommé « Les Hauts de la Zorn », qui comblerait les besoins en logements de la commune.

Le bien est classé en zone IAU du PLU de Weyersheim. Il est situé directement à l'Ouest d'un lotissement récemment créé, dont le projet correspondrait à une extension. Ce futur lotissement est déjà desservi par l'avenue des Celtes (côté Est) et un possible accès à la D47 à aménager au Nord.

Le Pôle d'Équilibre Territorial et Rural (PETR) de l'Alsace du Nord a donné un avis favorable à ce projet lors de son bureau le 5 décembre

DATE DE CONVOCATION :
22 mai 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 19
Pouvoirs : 8
Votants : 19

VOTE :
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°
2026/040

OBJET : Acquisition sur la
commune de WEYERSHEIM

Code service : AG529AA

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

01 JUIL. 2026

La Présidente,



Marie-Paule LEHMANN

2024, puisque celui-ci est « en cohérence avec les orientations stratégiques du ScoT d'Alsace du Nord arrêté le 3 juillet 2024 ». La Communauté de Communes de la Basse-Zorn a également donné un avis favorable à ce projet d'extension urbaine lors de son bureau communautaire du 9 décembre 2024.

Le bien a fait l'objet d'une évaluation par les services du Domaine en octobre 2024 pour le compte de l'EPF d'Alsace, évaluant le bien à une valeur vénale de 5.000 €/are assortie d'une marge d'appréciation de 20%, soit un maximum de 6.000 €/are. Comme définit préalablement avec la Ville de Weyersheim avec l'accord de la Communauté de Communes, l'EPF d'Alsace a présenté une première offre à 5.000 €/are à l'ensemble des propriétaires concernés en novembre 2024. Les retours ayant été très majoritairement négatifs, une réunion publique a été organisée en mars 2025 par la commune et l'EPF d'Alsace pour faire le point avec les différents propriétaires sur le projet et les possibilités financières associées. Suite à cette réunion et après réflexion conjointe entre la commune et l'EPF d'Alsace, une seconde offre à 6.000 €/are a été envoyée en août 2025 à tous les propriétaires. Plusieurs promesses unilatérales de vente ont déjà été signées à ce jour sur la base de cette nouvelle offre.

Le conseil municipal et le conseil d'administration de l'EPF d'Alsace ont tous deux donné un accord financier à l'acquisition de ces 16 parcelles pour un montant de 6.000 €/are, respectivement les 20 janvier 2026 et 10 décembre 2025.

Malgré cette augmentation de l'offre d'achat, plusieurs propriétaires refusent toujours l'offre de l'EPF d'Alsace à hauteur de 6.000 €/are, l'estimant encore trop faible.

Le conseil municipal de Weyersheim a ainsi donné son accord pour l'acquisition du bien par l'EPF d'Alsace par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique par délibération du 28 mai 2026.

DELIBERATION N° 2026/040

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L. 324-1 et suivants et R. 321-1 et suivants du Code de l'urbanisme relatifs aux établissements publics fonciers locaux ;

Vu les statuts de l'EPF d'Alsace du 14 janvier 2025 ;

Vu le règlement intérieur de l'EPF d'Alsace du 11 décembre 2024 ;

Vu le courrier de sollicitation adressé par la Commune de Weyersheim à l'EPF d'Alsace le 27 mai 2024 ;

Vu la délibération du conseil municipal de Weyersheim du 22 octobre 2024 demandant à l'EPF d'acquiescer, de porter et de gérer les parcelles

DATE DE CONVOCATION :
22 mai 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :
Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :
En exercice : 27
Présents : 19
Pouvoirs : 8
Votants : 19

VOTE :
Pour : 17
Contre : 0
Abstentions : 0

Délibération n°
2026/040

OBJET : Acquisition sur la
commune de WEYERSHEIM

Code service : AG529AA

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

01 JUL. 2026

La Présidente


Marie-Paule LEHMANN

cadastrées sous section 87 numéros 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526 et 527, d'une superficie totale de 01 ha 97 a 86 ca, consistant en des terrains nus, en vue d'y réaliser un projet de lotissement d'habitat ;

Vu la délibération du conseil municipal de Weyersheim du 20 janvier 2026 demandant à l'EPF d'acquérir, de porter et de gérer ces mêmes parcelles pour le même projet mais avec augmentation de l'offre financière à proposer aux propriétaires ;

Vu la convention de portage relative à ce projet signée le 23 janvier 2026 par la commune de Weyersheim et l'EPF d'Alsace ;

Vu la délibération du conseil municipal de Weyersheim du 28 mai 2026 demandant à l'EPF d'acquérir les parcelles susmentionnées par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique ;

Le conseil d'administration, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **de donner un accord pour l'acquisition, pour le compte de la Commune de Weyersheim et/ou de la Communauté de Communes de la Basse-Zorn, des parcelles cadastrées section 87 n° 512, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 520, 521, 522, 523, 524, 525, 526 et 527 d'une surface totale de 197,86 ares, par voie d'expropriation pour cause d'utilité publique dans les conditions prévues aux articles L2243-1 à L2243-4 du Code des Collectivités Territoriales et par le Code de l'expropriation pour cause d'utilité publique ;**
- **d'autoriser le Directeur de l'EPF d'Alsace à signer toute pièce et tout acte résultant de la présente délibération.**

Envoyé en préfecture le 25/06/2026

Reçu en préfecture le 25/06/2026

Publié le **01 JUL. 2026**

ID : 067-507679033-20260603-2026_040-DE

DATE DE CONVOCATION :

22 mai 2026

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Benoît GAUGLER

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 27

Présents : 19

Pouvoirs : 8

Votants : 19

VOTE :

Pour : 17

Contre : 0

Abstentions : 0

**Délibération n°
2026/040**

OBJET : Acquisition sur la
commune de WEYERSHEIM

Code service : AG529AA

La Présidente certifie que la présente délibération a été déposée en Préfecture du Bas-Rhin au titre du contrôle de légalité, et qu'il a été procédé aux formalités de publication et/ou de notification aux intéressés.

Certifié exécutoire le

01 JUL. 2026

La Présidente



Marie-Paule LEHMANN